

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Occitanie-Pyrénées
135 allée de Brienne
31000 Toulouse
05 32 97 55 42
occitaniepyrenees@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    

COMMUNE DE SAINT-CRÉAC

205 rue de l'Église
32380 Saint-Créac
05 62 66 32 66
mairie.saintcreac@orange.fr

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration de

l'église Saint-Loup à Saint-Créac

Saint-Créac (32380)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Gilles Nicoud - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur

www.fondation-patrimoine.org

► Soutenez la restauration de l'église Saint-Loup à Saint-Créac !

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église de Saint-Créac date du XII^{ème} siècle. Dédiée à Saint-Loup, évêque de Sens mort en 623, elle a été détruite par le Prince noir d'Aquitaine en 1369, relevée au XV-XVI^{ème} et agrandie en 1860.

Le principal attrait de l'église est le chevet roman orné de peintures murales de style gréco-byzantin datant probablement du XV^{ème} siècle, au plafond du chœur et sur les murs côté Nord et Sud. Restaurées en 1863 par l'agenais Toussaint d'Esbaux, les peintures furent classées au titre des Monuments Historiques en 1908.

L'église est notamment dotée d'une remarquable piéta en bois doré polychrome datant du XVII^{ème} siècle et inscrite depuis 1997 ainsi que, au niveau de l'autel, de deux anges adorateurs polychrome datant du XVIII^{ème} siècle en cours d'inscription.

Le petit orgue à six jeux a été fabriqué et installé en 2023 par Monsieur Patrice Bellet, facteur d'orgues à Saint-Créac.

◆ ◆ LE PROJET DE RESTAURATION

Le diagnostic réalisé montre qu'aujourd'hui l'église Saint-Loup de Saint-Créac présente d'importants désordres. Dans un premier temps, sont prévues la restauration du mur d'enceinte de l'église et du cimetière et celle du chemin de Croix. Des vitrines seront installées pour abriter les ornements liturgiques qui se détériorent ainsi que des éclairages mettant en valeur l'intérieur de l'église.

En fonction des financements, la restauration de la piéta, des anges de l'autel, du balcon de la tribune et des lambris peints autour du chœur sera entreprise.

◆ ◆ LA MOBILISATION

La commune de Saint-Créac se mobilise afin de restaurer l'église Saint-Loup. Une fois l'église réhabilitée, elle pourra ainsi accueillir de nombreux concerts de musique classique organisés par l'association Loisirs & Culture. Par vos dons, vous pouvez participer à la sauvegarde de ce patrimoine gersois.

Montant des travaux	225 946 €
Objectif de collecte	150 000 €
Début des travaux	2025

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Loup à Saint-Créac

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/103527

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Occitanie-Pyrénées, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
l'église Saint-Loup à Saint-Créac**

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐



Credit photos © Gilles Nicoud